



■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Education, sport et loisirs »

Conseil municipal du 10 décembre 2020  
Séance du 10 novembre 2020

## 20 Conventions de mise à disposition d'un éducateur sportif par les clubs sportifs

Etai<sup>ent</sup> présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEM<sup>AIN</sup>

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, MM BROCHOT, DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM CABARET, MARTIN, Mme TALL, M. PERRIN, Mme ELONGUERT, M. LUCAS, Mme JACQUEMART, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE.

Etai<sup>ent</sup> absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme ALKAYA	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	M. DEME
Mme MEUNIER	Pouvoir à :	M. BROCHOT
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme DUHIN	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
Mme SAKHO	Pouvoir à :	M. VILLEM <sup>AIN</sup>
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme SGHIRI	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme SOW	Pouvoir à :	Mme TALL
M. AÏT MESSAOUD	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. PERRIN
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. LUCAS
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme JACQUEMART
M. KA	Pouvoir à :	M. NACHITE
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOULHAMANE	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Date de la convocation : 04/12/2020

■ Rapport de présentation :

Monsieur Abdoulaye DEME, maire-adjoint, expose :

La Ville de Creil souhaite proposer des conventions de mise à disposition d'éducateur sportif par certains clubs pour proposer des activités dans le cadre de l'école municipale sur le temps extra-scolaire, ou pendant les vacances sous forme de stages et autres animations sportives mises en place par la Ville.

Ces actions doivent permettre de favoriser et d'élargir la pratique de l'activité et de l'éducation physique des jeunes.

Les conventions préciseront le cadre avec un maximum d'interventions effectuées par l'éducateur, sur une période donnée. Une prestation sera versée suivant la période donnée, en deux ou en quatre fois, et avec présentation d'un état des heures réalisées par le club et transmis à la Direction des sports de la Ville de Creil pour acceptation.

Le montant de la prestation sera calculé suivant le tarif horaire appliqué aux éducateurs sportifs.



Le tableau ci-après, précise ces informations :

Clubs et associations sportives	Activités	Période	Maximum d'interventions et versements de la prestation
Amicale sportive de tir de Creil	EMS et vacances scolaires	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021	40 heures en quatre fois
Club amical de tennis	EMS et vacances scolaires	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021	150 heures en trois fois
Avenir de Creil	EMS et vacances scolaires	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021	1100 heures en quatre fois
Agglomération creilloise de basket	EMS	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2020 au 30 juin 2021	350 heures en quatre fois
Angad taekwondo académie	EMS	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2020 au 30 juin 2021	40 heures en une fois
Twirling club de Creil	EMS	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2020 au 30 juin 2021	350 heures en quatre fois
Cercle d'Escrime de Creil	EMS	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2020 au 30 juin 2021	50 heures en une fois
Creil tennis de Table	EMS	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2020 au 30 juin 2021	350 heures en quatre fois
Etoile nautique de l'Oise (ENO)	EMS	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2020 au 30 juin 2021	200 heures en deux fois
Creil Agglomération Teqball	EMS	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2020 au 30 juin 2021	350 heures en quatre fois
RCCA	EMS	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2020 au 30 juin 2021	350 heures en quatre fois
Handisport de Creil	EMS	Du 1 <sup>er</sup> novembre 2020 au 30 juin 2021	400 heures en quatre fois
Groupe xama Capoeira	EMS	Du 1 <sup>er</sup> novembre 2020 au 30 juin 2021	50 heures en une fois

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu les conventions ci-annexées,  
Vu l'avis de la commission « Education, sport et loisirs » en date 10 novembre 2020,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Monsieur Cédric LEMAIRE ne prend pas part au vote.

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition d'un éducateur sportif par les clubs : Amicale sportive de tir de Creil, Club amical de tennis, Avenir de Creil, Agglomération creilloise de basket, Angad taekwondo Académie, Twirling Club de Creil, Cercle d'Escrime de Creil, Creil tennis de table, Etoile nautique de l'Oise (ENO), Creil agglomération Teqball et le RCCA pour la période indiquée dans le tableau susmentionné, ainsi que tous les documents y afférents.

**Article 2** : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux ( 2 ) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date d'affichage : 11 DEC. 2020

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE


après dépôt en sous-préfecture le 17 DEC. 2020

et publication ou notification le 17 DEC. 2020

affiché le 11 DEC. 2020

CREIL, le 17 DEC. 2020

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
  
Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 17/12/2020  
Reçu en préfecture le 17/12/2020  
Affiché le 11/12/2020   
ID : 060-216001743-20201210-DLRG201210020-DE